



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/35 du 3 juin 2025

OBJET : CCAS
CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Trois Juin à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Six Mai, s'est assemblé au Centre social espace Eliane Chouchena sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
Mme Sylvie ENGUERRAND
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Isabelle ARPIN à Mme Martine AUBIN

ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

ABSENTE :

Mme Yasmina SAIDI

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20250603-DE-35-2025-DE
A.R. du 16/06/2025
Publié le 17/06/2025
Le Président

N°2025/35 du 3 juin 2025

Bernard JAMET

OBJET : CCAS
CESSION DE MATERIEL INFORMATIQUE



Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la décision du Président n°2025/05 du 6 mars 2025 autorisant la signature du contrat cadre de prestation de services avec la société « Agorastore » pour l'organisation de ventes aux enchères en ligne,

Considérant que dans le but de favoriser le réemploi et la valorisation des matériels et mobiliers devenus obsolètes ou inutiles, il a été organisé sur la plateforme « Agorastore », une vente aux enchères de plusieurs matériels informatiques obsolètes,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 10

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser la cession du matériel informatique, ci-dessous, référencé au prix résultant de la mise aux enchères,

N° inventaire	Référence produit	Libellé	Marque	Prix TTC enchéri	Civilité	Nom	Prénom	Adresse	Code postal	Ville
17010	137	Copieur 3	KONICA Bizhub 367	105€	Société	AGENCE W DWC	89814294800014	9, rue Jean Jacques ROUSSEAU	95700	Colombes

Article 2 : d'autoriser la sortie de ce bien du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.

Article 3 : d'autoriser l'encaissement des recettes issues de cette cession par le comptable public soit 105€ TTC.

Article 4 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Président du CCAS de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET

Maire de Sannois

Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN

Directrice du CCAS

A blue ink signature of Véronique Lorquin.